

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

COMITE REGIONAL

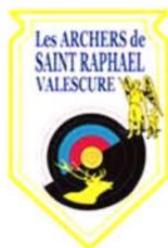
Sud - Provence Alpes Côte d'Azur

SIRET N°412 981 797 00050



Comité Régional de tir à l'arc

Avec le soutien de la Compagnie des archers de Saint Raphaël



Le Comité Régional a le plaisir de vous inviter au

Championnat régional de

Tir par équipes Cibles 3D

Tir de classement par équipes suivi de duels

Dimanche 09 Juillet 2023

Terrain à l'arrière de l'Hôtel du Golf de Valescure

55 avenue Paul l'Hermite - Saint Raphaël (83)

Les équipes sélectionnables seront conformes au règlement consultable sur le site du Comité régional :

<https://www.tirarc-paca.fr/saison-2023/actualites-du-club/championnats-regionaux-parcours-par-equipe-1032683>



Les inscriptions au championnat régional par équipes

s'effectuent à partir du formulaire sur le lien suivant : <https://bit.ly/3L8BJ7E>

Le montant des inscriptions par équipe est de 30 euros à adresser par email à :

comptapaca@outlook.fr

Règlement

1. Déroulement

Le championnat se déroule sur une journée avec une phase de classement, le matin et des phases éliminatoires et finales l'après-midi ou à l'issue de la phase de classement.

2. Constitution d'une équipe Cibles 3D

Le championnat régional par équipes est ouvert aux équipes constituées :

- De 3 archers
 - o d'un même club ou de clubs différents,
 - o d'archers masculins et féminins, masculins ou féminins.

L'équipe Cibles 3D, composée de trois archers, **doit** comprendre les trois armes différentes soient :

- o 1 arc nu ou un arc chasse,
- o 1 arc droit,
- o 1 arc à poulies nu ou un arc tir libre.

L'équipe Cibles 3D est constituée de 3 archers tirant du piquet bleu ou du piquet rouge et de catégories d'âge suivantes :

U18 (Cadet), U21 (Junior), Sénior 1, Sénior 2, Sénior 3 (Toutes armes)

L'équipe comprend 3 archers et un capitaine d'équipe (En l'absence de capitaine d'équipe, un archer tireur assurera cette fonction).

Tous les membres de l'équipe (archers et capitaine) porteront une tenue, complète et identique, du club des archers si les archers sont du même club ou d'une tenue choisie par l'équipe. Celles-ci seront conformes aux règles de tir à l'arc pour les compétitions officielles en parcours.

3. Principe de sélection

La sélection au championnat régional par équipe est ouverte à toutes les équipes respectant les règles exposées en § 2, dans et hors région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Le nombre maximal d'équipes sélectionnables est de 24. Les équipes constituées entièrement d'archers de la région sont retenues prioritairement.

La liste des équipes inscrites, sera consultable sur le site du Comité régional : <https://bit.ly/3AtAafi>

4. Attribution du titre

L'équipe vainqueur à l'issue des phases finales est déclarée Championne Régionale de tir *Cibles 3D* par équipes. Ce titre sera attribué à l'équipe composée de 3 archers licenciés en région Sud Provence Alpes Côtes d'Azur.